

Me Binet Ginette

Commissaire Enquêteur

Le 06/02/2024

A Monsieur Loez, Porteur de Projet

Procès-Verbal de Synthèse concernant la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire du projet de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur les communes de Moslins et Morangis.

Enquête du 04 Janvier 2024 au 5 Février 2024

- Aucune visite lors de la permanence à la Mairie de Morangis et aucun message.
- 5 visites pour consultation du dossier ont eu lieu lors des permanences à la Mairie de Moslins.
- 1 message de Monsieur Raphaël Fredy adjoint à la CIP ouest, Pôle routes et mobilités qui donne des précisions sur la gestion du réseau et son entretien dans le périmètre de protection rapprochée (RD 36 et 40), l'état des lieux et l'entretien des routes départementales sur l'aire d'alimentation du captage de Moslins. Il n'a pas de remarques à faire sur ce dossier.
- 2 messages sur le dossier pour préciser leur accord avec le Projet :
- Monsieur Dumez Hervé et celui de Monsieur Sugot Olivier qui précise son accord pour le bornage qui a été reporté (parcelle A 22 les Meulières).
- 3 messages sur le dossier pour demander des indemnités pour des problèmes ayant concerné leurs parcelles :

Monsieur Rousseau (parcelle 606 section A) qui est exploitant et non propriétaire en zone rouge veut être indemnisé pour des dégâts des eaux.

Monsieur de la Selle (message envoyé par la DDT) conteste le 7^{ème} paragraphe du dossier concernant les restrictions techniques d'exploitation et demande à être exonéré de la taxe foncière (partie du groupement forestier de Morangis sur la Commune de Moslins).

Monsieur Minet Patrice, président du syndic de gestion de la forêt Cuis-Grauves sise sur le territoire communal de Moslins. Cette forêt est la propriété des 2 communes et appelée à être gérée par une convention entre la communauté d'agglomération d'Eprenay, Coteaux et Plaines de Champagne. Selon les éléments du dossier et les échanges avec Monsieur Loez, cette gestion répond aux critères énoncés dans le dossier d'enquête, par ailleurs cette forêt est sous gestion forestière de l'ONF, ce qui devrait être satisfaisant. La compensation du droit de jouissance de la zone du gouffre reste à définir mais un accord semble possible.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Binet', is written over a horizontal line.